





Synergie Park 4 rue Nicolas Appert 59260 LEZENNES Tél: 09 63 40 90 60 www.kde-energy.fr



Direction régionale Centre Ouest et Outre-Mer 341 rue des Sables de Sary 45770 SARAN Tél : 02 38 88 64 64

www.quadran.fr

PERMANENCES D'INFORMATION

VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

Le projet de parc éolien des Landes de Lauviais sur les communes de Meillac et de Pleugueneuc est en instruction. Le projet et les résultats des études seront à nouveau présentés à la population aux mois de mai et juin 2018.

→ Les entreprises Quadran (futur exploitant du parc) et KDE Energy France (porteur du projet), accompagnées des bureaux d'étude en charge de la réalisation des études techniques et environnementales du projet, vous convient à une **réunion publique d'information**:

Mercredi 30 mai 2018 à 20h, salle multifonction de Pleugueneuc

→ Nous vous convions également aux **permanences d'information** pour répondre à toutes vos questions :

Vendredi 15 juin 2018, de 17h à 20h, mairie de Meillac Samedi 16 juin, de 9h30 à 12h, mairie de Pleugueneuc



LE VENT, UN ALLIÉ TOUJOURS DISPONIBLE

L'énergie éolienne est une source d'électricité inépuisable et abondante, qui n'émet pas de gaz à effet de serre et ne génère aucun déchet ni aucune pollution.

UNE RESSOURCE

LOCALE

POUR UN DÉVELOPPEMENT

DURABLE

UN PROJET CO-DÉVELOPPÉ PAR KDE ENERGY FRANCE & QUADRAN :

QUI SOMMES-NOUS?

• KDE ENERGY FRANCE, porteur du projet :

Fondée en 2007 à Lille, KDE Energy France **développe des projets éoliens et autres énergies renouvelables en France**. Son portefeuille de projets est d'environ 200 MW, situés en Normandie, Bourgogne, Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France et Pays-de-la-Loire.



L'un des leaders de la production d'électricité renouvelable en France et en Outre-Mer, Quadran est présent sur les principales sources d'énergies renouvelables : l'éolien, le photovoltaïque, l'hydroélectricité et le biogaz.

Pionnière de la transition énergétique grâce à la **complémentarité des moyens de production** et à la force de son **implantation locale**, l'entreprise participe à l'accroissement de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national.

Quadran a rejoint, en octobre 2017, le groupe **Direct Energie**, 1^{er} alternatif en France dans la fourniture d'énergie.

Fin 2017, Quadran exploite **235 centrales** totalisant **633 MW**, dont 427 MW en éolien.





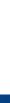
LE PACTE ÉLECTRIQUE BRETON

Le Pacte Électrique Breton a été signé le 14 décembre 2010 entre l'État, la région Bretagne, RTE, l'ADEME et l'ANAH ⁽¹⁾.

En raison de la situation péninsulaire de la région, de sa faible production électrique, couplées à une forte croissance démographique et un dynamisme économique qui augmente les besoins en électricité, le Pacte Électrique Breton a fixé plusieurs objectifs :

- · maîtriser la demande d'électricité,
- sécuriser l'approvisionnement électrique du territoire,
- déployer massivement toutes les énergies renouvelables.

En termes quantitatifs, cela se traduit par un objectif de puissance électrique renouvelable installée en 2020 de **3 600 MW**, dont **1 600 MW éoliens**. Au 30 juin 2017, **925 MW** de puissance éolienne étaient raccordés au réseau.









HISTORIQUE DU PROJET

2009-2015 : UNE PREMIÈRE PHASE DE DÉVELOPPEMENT



Zone de Développement de l'Eolien (ZDE): les ZDE sont déterminées par la communauté de communes Bretagne Romantique en fonction du paysage, du patrimoine, du vent et des capacités de raccordement. Les ZDE sont ensuite validées par le Préfet le 2 juin 2012 sur le territoire des communes de Meillac, Plesder et Pleugueneuc.



Accords fonciers: après la présentation du projet aux conseils municipaux des communes de Meillac et de Pleugueneuc, KDE Energy France rencontre les propriétaires et exploitants des parcelles situées dans les secteurs définis en ZDE, afin d'obtenir leur accord pour la réalisation des études de faisabilité et l'installation potentielle d'une éolienne.



KDE Energy France et Quadran s'unissent pour développer le projet. KDE Energy France est le porteur de projet et Quadran le pétitionnaire des futures demandes d'autorisation et exploitant des éoliennes.



Distribution de bulletins d'information à tous les habitants des communes de Meillac et Pleugueneuc.



Permanences d'information en mairies de Meillac et de Pleugueneuc.

2015 - 2017 : UNE DEUXIÈME PHASE DE COMPLÉMENTS ET D'INSTRUCTION

DÉCEMBRE

Dépôt en Préfecture de la demande d'autorisation.

AVRIL

Le projet est rejeté par le Préfet en raison d'un projet de radar militaire sur la commune de Pleurtuit.



 Le projet est modifié en conformité avec les exigences techniques de l'armée.

AVRIL

• Une demande de compléments est faite par l'administration.

SEPTEMBRE

 Les compléments sont déposés par KDE et Quadran en Préfecture.

JANVIEF

 Avis sur les études techniques et environnementales du dossier de la Mission régionale d'autorité environnementale.

PERSPECTIVES

- Enquête publique : 1 mois pendant lequel l'ensemble des dossiers relatifs au projet pourra être consulté dans toutes les mairies des communes situées dans un rayon de 6 km du projet.
- CDNPS (2): présentation du projet à la CDNPS, composée de plusieurs collèges de représentants (État, élus des communes et communauté de communes du projet, associations de protection du cadre de vie et de l'environnement), et délibération sur le projet de tous les membres de la commission.
- · Avis du Préfet par arrêté préfectoral.

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES (3)

Projet 4 éoliennes comprises entre 2 et 2,3 MW unitaires 2 éoliennes à Meillac et 2 éoliennes à Pleugueneuc

Puissance du parc Entre 8 et 9.2 MW

Production Équivalente à la consommation électrique annuelle (hors chauffage électrique)

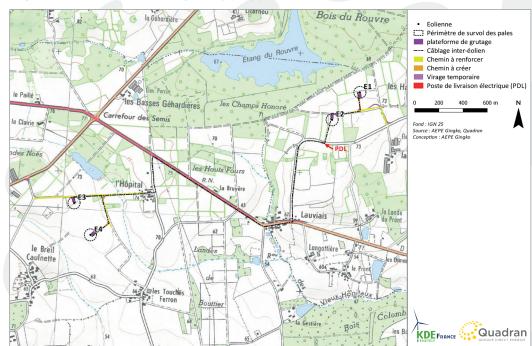
d'environ 6 900 foyers, soit environ 15 800 personnes

Carbone Pour une puissance de 9 MW, le projet des Landes de Lauviais permettra d'éviter

le rejet de ${\bf 5}$ ${\bf 670}$ tonnes de ${\bf CO_2}$ dans l'atmosphère chaque année, soit l'équivalent

de l'action de capture du carbone d'une forêt de 1 660 ha.

ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



- RTE: Réseau de Transport d'Electricité.
 ADEME: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
 ANAH: Agence Nationale de l'Habitat.
- (2) CDNPS: Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- (3) Un foyer français consomme en moyenne 2726 kWh/an (hors chauffage) source ADEME. Un foyer français comprend en moyenne 2.3 personnes - source INSEE. Facteur de charge moyen en Pays de la Loire : 23% - source RTE. Un kWh d'énergie éolienne permet d'éviter le rejet de 300 g de CO2 - source RTE. Une forêt française de lha stocke en moyenne 3.4 T de CO2 par an - source CITEPA.

